

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB 2021-13

Délibération du conseil d'administration de l'École du Breuil

Séance du 14 juin 2021

Objet : Rapport d'activité 2019-2020

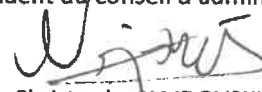
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1413-1 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 813-9 et R 813-28 ;
Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article unique : le rapport d'activité, figurant en annexe à la présente délibération, est approuvé.

Le Président du conseil d'administration



Christophe NAJDOVSKI